

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

Conseil d'établissement

No résolution : CÉ-2024-2025-64

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Bienvenue à l'assemblée générale des parents 2025-2026.

Je me nomme Valérie Barbin et je suis membre du CÉ depuis 2020 en tant que membre parent et depuis 2022 en tant que présidente. Mon implication dans le CÉ me permet de découvrir l'univers scolaire avec bienveillance envers le personnel qui prend en charge l'avenir de nos enfants tous les jours de la semaine. Cette implication me permet assurément de sentir que je fais une différence en ayant une voix dans le quotidien des enfants qui, un jour, s'occuperont de nous tous.

J'aimerais souligner le travail l'exceptionnel du personnel de l'école ainsi que des parents bénévoles ayant accompli de grandes choses encore une fois cette année. Spectacle de musique de fin d'année du deuxième cycle, une brigade verte, des thématiques recherchées lors des journées pédagogiques, une école avec des planchers brillants, un potager scolaire, un carnaval d'hiver, des aides à la classe, des papillons en classe, une campagne de vaccination impeccable, une GRANDE COURSE mémorable, une bibliothèque bien rangée, une kermesse festive, des classes de 3e année avec des cuisses de fer et la tenue d'une multitude d'autres activités ont gardé nos enfants motivés et en sécurité toute l'année.

Sans toutes ces personnes engagées et bienveillantes, rien de tout cela ne serait possible. Un énorme merci de la part du CÉ.



Signature de la présidence

UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école De Montarville est située à Saint-Bruno-de-Montarville, une municipalité de 27 147 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est constitué principalement des quartiers du Centre-ville nord, des Sommets, du Verger et du quartier Sud 116. La majorité des élèves sont marcheurs, cependant quelques élèves provenant des quartiers plus éloignés sont transportés en autobus.

Pour l'année 2024-2025, les 609 élèves de l'école De Montarville sont répartis sur 27 classes, du préscolaire à la 6e année. Une équipe de 27 titulaires, trois enseignants d'éducation physique, deux d'anglais, deux de musique et de danse et deux orthopédagogues forment le corps professoral.

Des professionnels non enseignants (PNE) fournissent des services de première ligne, soit : orthophoniste, psychologue, travailleuse sociale et psychoéducatrice. S'ajoutent à ces derniers, du personnel de soutien, administratif et technique, tant pour soutenir les élèves que le personnel. Une infirmière, relevant du CISSS, complète la liste des employés qui offrent le service à l'élève. Le service de garde est composé d'une technicienne, d'une éducatrice classe principale, ainsi que d'une équipe d'environ trente éducatrices et surveillantes du service des dîneurs. Le service de garde a la responsabilité des élèves fréquentant le service de garde et le service des dîneurs. Ce service est offert de 7h à 18h tant lors des journées de classe qu'aux journées pédagogiques. Le personnel qui y travaille offre aux jeunes des activités variées et adaptées selon le groupe d'âge de nos élèves. La direction est assurée par Madame Sylvie Landry et la directrice adjointe, Madame Alexandra Lafontaine.

Références :

Le petit guide de Montarville

Le guide du civisme

Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement.....	5
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement.....	5
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
2.2	Activités réalisées et décisions prises	6
2.3	Résultats obtenus	13

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Date de début du mandat	Durée du mandat
Valérie Barbin	Parent - Présidente	Septembre 2024	2 ans
Carolina Fernandez	Parent – Vice-Présidente	Septembre 2024	2 ans
Louis-Michel Jutras	Parent	Septembre 2023	1 an
Geneviève Labelle	Parent	Septembre 2023	1 an
Patrick Labrie	Parent	Septembre 2023	1 an
Audrey T.-Maurice	Parent substitut	Septembre 2024	1 an
Andréanne Desjardins	Enseignante	Septembre 2024	1 an
Claire Desrosiers	Enseignante	Septembre 2024	1 an
Danielle Faucher	Enseignante	Septembre 2024	1 an
Catherine Hamel	Enseignante	Septembre 2024	1 an
Sofia Tremblay	Enseignante substitut	Septembre 2024	1 an
Jacqueline Fournier	Personnel de soutien	Septembre 2024	1 an
Roxanne Beaulac	Personnel de soutien substitut	Septembre 2024	1 an
Sylvie Landry	Directrice		
Alexandra Lafontaine	Directrice adjointe		

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance (Précisez : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
25 septembre 2024	Ordinaire
23 octobre 2024	Ordinaire
19 novembre 2024	Ordinaire
17 décembre 2024	Ordinaire
28 janvier 2025	Annulée
11 février 2025	Ordinaire
25 mars 2025	Annulée
22 avril 2025	Ordinaire
27 mai 2025	Ordinaire
11 juin 2025	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
Pouvoirs généraux				
Adoption du projet éducatif (si applicable)				
Évaluation du projet éducatif	N'a pas été évalué cette année.			
Adoption du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i> (si applicable)	11 février 2025	Adoption	CÉ-2024-2025-37	Adopté tel que présenté.
Évaluation du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i>	11 juin 2025	Évaluation	Ne s'applique pas	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	22 avril 2025	Approbation	CÉ-2024-2025-46 et CÉ-2024-2025-61	Approuvé tel que présenté.
Approbation des contributions financières exigées	27 mai 2025	Approbation	CÉ-2024-2025-52	Listes des fournitures scolaires et cahiers d'exercices
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	27 mai 2025	Consultation	CÉ-2024-2025-52	Version finale et approuvée.

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	27 mai 2025	Approbation	CÉ-2024-2025-53	Approuvé tel que présenté.
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	11 février 2025	Adoption	CÉ-2024-2025-41	Adopté tel que présenté.
Adoption du Programme d'activités du service de garde De Montarville 2024-2025.	N'a pas été présenté cette année, sera fait en début d'année prochaine.	Adoption		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de service scolaire (si applicable)				
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)				
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)				
Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement	22 avril 2025	Consultation	CÉ-2024-2025-48	Envoyé à la CSSP par la présidente Valérie Barbin début avril 2025.
Information aux parents et à la communauté des	À chacune des séances			

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
services éducatifs offerts et de leur qualité				
Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)				
Pouvoirs liés aux services éducatifs				
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)				
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique	27 mai 2025	Consultation	CÉ-2024-2025-53	Listes des fournitures scolaires et cahiers d'exercices
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable)				
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)				

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité) (si applicable)				
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	17 décembre 2024	Approbation	CÉ-2024-2025-32	Approuvé tel que présenté.
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	19 novembre 2024	Approbation	CÉ-2024-2025-24	SAMAJAM
	19 novembre 2024		CÉ-2024-2025-25	Sortie au Manoir Saint-Bruno
	19 novembre 2024		CÉ-2024-2025-26	Projet Enchantons-nous
	27 mai 2025		CÉ-2024-2025-51	Activités du service de garde
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)				
Consultation des parents (si applicable)				
Consultation des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)	27 mai 2025	Adoption du thème du sondage et des modalités de passation.	La consultation des élèves sera combinée avec la demande ministérielle de sonder les élèves. C'est le moyen	Nous avons noté que les actes de violence à caractère sexuel sont des commentaires tenus dans les

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
			trouvé par l'école pour évaluer nos interventions contre la violence et l'intimidation.	zones de vulnérabilité principalement dans la cour et dans les corridors; une surveillance active et renforcée dans la cour, de même que l'enseignement des bons comportements donné par les enseignants.
Pouvoirs liés aux services extrascolaires				
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)				
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable)	27 mai 2025		CÉ-2024-2025-54	Contrat pour la photo scolaire qui sera exécutée par « Elle Photographie ».
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles				
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable)				
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) (si applicable)				

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2023-2024 (mesures protégées)	27 mai 2025	Confirmation	CÉ-2024-2025-55	Le conseil d'établissement confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par le Centre de services scolaire des Patriotes.
Adoption du budget annuel de l'établissement	11 juin 2025	Adoption	CÉ-2024-2025-62	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)				
Rapport annuel de l'école de Montarville				
Activités rassembleuses à la rentrée scolaire 2024-2025 sous le thème « Que la force soit avec toi! »	-Activités rassembleuses à la rentrée scolaire 2024-2025 sous le thème « Que la Force soit avec toi » ;	Projets spéciaux		
	-Pique-nique familial et blé d'Inde collectif le 13 septembre 2024;			
	-Carnaval du 31 janvier 2025 – Vif succès;			
	-Activités récompense pour l'atteinte de l'objectif de 2000 épingles distribuées pour valoriser			

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
	les bons comportements.			
	Construction du Fort de glace collectif le 6 février 2025.			
	-Opération Enfant-Soleil – levée de fonds « Porte ton pyj » le 20 février 2025;			
	-Événement de reconnaissance à la semaine de la Persévérance scolaire le 24 février 2025;			
	-Classes marcheuses : cumul de marathon en termes de distance totale parcourue, avec Célébration des marcheurs en présence du maire de Saint- Bruno le 24 février 2025;			
	-Collecte de sang de Héma- Québec le 7 mai 2025;			
	-Événement « La Grande course » le 22 mai 2025;			
	-Grande finale de la célébration des			

SUJETS TRAITÉS	DATES (MOIS-ANNÉE)	ACTIONS RÉALISÉES (EX. : ADOPTÉ, APPROUVÉ, CONSULTATION EFFECTUÉE, ETC.)	COMMENTAIRES (PRÉCISION, COLLABORATEURS, NE S'APPLIQUE PAS, ETC.)	RÉSULTATS OBTENUS (AU TERME DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CÉ)
	marcheurs au Parc du Mont Saint-Bruno le 11 juin 2025; -Camion de crème glacée le 19 juin 2025; -Kermesse le 20 juin 2025.			
Consultation Règles de régie interne du CÉ	25 septembre 2024	Consultation	CÉ-2024-2025-07	
Adoption du budget annuel de fonctionnement du CÉ (art. 66 et 108 LIP)	25 septembre 2024	Adoption	CÉ-2024-2025-06	Paiement du buffet pour le CÉ de décembre.

2.3 Résultats obtenus

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
École De Montarville	20/04/2025

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- Dans les cases à développement :
 - Dégagez des constats pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- Priorités et pistes d'actions
 - Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art 83.1)	16/06/2025

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)



LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE

1 : À maintenir

2 : À bonifier

3 : À développer/à retirer

Cocher

Constats

Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte

1 2 3

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☒	☐	☐	La direction est responsable
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) <i>Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats</i>	☒	☐	☐	
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☒	☐	☐	
L'équipe-école est mobilisée	☒	☐	☐	
Une vision commune est partagée avec tous	☒	☐	☐	
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	☒	☐	☐	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	☐	☒	☐	
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	☐	☒	☐	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Impliquer davantage les élèves et les partenaires.

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence

1 2 3

*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.

Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.



Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place



Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention



Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?

Le plus possible

Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Aucun, outre le fait que le plan de lutte est davantage utilisé par l'ensemble des intervenants.

Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel

Nous sommes plus informés à ce sujet.

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

S'assurer que le plan de lutte est bien connu de tous les nouveaux intervenants qui travailleront à l'école l'an prochain.

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

L'application des mesures de prévention	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☒	☐	☐		
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	☐	☒	☐		Ateliers donner par nos TES.
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace)	☒	☐	☐		Formation en ligne sur le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuelles.
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☒	☐		Poursuite de l'utilisation de Hors-Piste et Moozoom.
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	☐	☒	☐		À partir des outils Moozoom et Hors-piste.
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☐	☒	☐		Consultation auprès du conseil des élèves.
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	☐	☒	☐		
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?					oui
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?					oui
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Utilisation à plus large échelle des capsules Moozoom et diffusion auprès des parents de nos élèves pour travailler en cohérence.

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	☐	☒	☐				Diffusion d'un résumé aux parents et aux élèves.
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	☒	☐	☐				
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	☒	☐	☐				
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Signature des règles de vie par les parents et les élèves en début d'année. Capsules et communication avec les familles de la part des enseignants.							

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Pour les élèves	☒	☐	☐				Signature du document des règles de vie.
Pour les membres du personnel	☒	☐	☐				
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☒	☐	☐				
Les modalités sont-elles connues ?	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							Rencontre d'informations et de prévention par la
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3				
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	☒	☐	☐				
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3				
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	☒	☐	☐				
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

Les mesures de soutien ou d'encadrement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3				
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	☐	☒	☐				
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	☐	☒	☐				
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☐	☒	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Des ateliers d'habiletés sociales sont à poursuivre pour améliorer cet aspect.							

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

Les sanctions disciplinaires	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3				
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	☒	☐	☐				Nous n'avons pas toujours l'appui des parents en ce sens.
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	☐	☒	☐				Partiellement, surtout lorsque le discours parental n'est pas en adéquation avec celui de
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	Cocher			Constats
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☒	☐	☐	Les éducatrices font les suivis appropriés les jours et semaines suivant les événements.
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☒	☐	☐	
Maintien de la collaboration des parents	☐	☒	☐	Davantage faire connaître le plan de lutte.
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	☒	☐	☐	Grande amélioration de cet aspect.
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;
2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

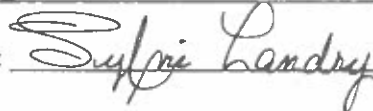
LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À mettre en place	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les violences à caractère sexuel				
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	☒	☐	☐	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☐	☐	☒	
*Des mesures de sécurité sont en place	☐	☒	☐	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Bilan				
Quels sont vos principaux constats pour cette année :		Le plan de lutte est davantage connu et appliqué par l'ensemble des intervenants. Les interventions sont faites rapidement et à la		
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :		Davantage de prévention, et ce, dès le début de l'année.		

Signature de la présidence du CÉ :



Date : 19/06/2025

Signature de la direction de l'établissement :



Date : 19/06/2025